

DU 05 Février 2020

OBJET

N° 06/2020

Installation délégués
communautaires de la
CAPCA.

(Annule et remplace la
délibération N° 35/2019.)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-Préfecture de
TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

19 FEV. 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Boffres, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Qui ont pris part au vote : 32

Date de convocation du Comité : 24 janvier 2020

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPÉLONNE, Dominique DUPRET, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Gilles QUATREMERE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, DEFAIVRE Claude, Christian AUDEMARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON, Daniel BLACHE, Laurent COURBIS, Daniel DUFOUR, Christophe FRACHON, Michel REYNAUD, Éric BOURRY, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Patrice POMMARET et Yohan BLANCHARD.

Présidence : M. AMRANE Olivier.

Secrétaire de séance : Mme. Éliane BLACHE.

Le Rapporteur : Monsieur Christian ALIBERT, Vice-président.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert automatique de la compétence « eau potable » aux Communautés d'Agglomération, notamment à la CA Arche Agglo et à la CAPCA, à compter du 1^{er} janvier 2020.

A cette date, ces Communautés d'Agglomération ont été automatiquement substituées aux communes au sein du Syndicat Crussol-Pays de Vernoux.

Chaque commune compte 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

La désignation des représentants de la CAPCA pour ses communes membres du syndicat est la suivante :

Commune de Châteauneuf de Vernoux :

M. ALIBERT Christian, Maire et M. GUEZE Daniel, 1er Adjoint, délégués titulaires,
Mme MACHISSOT Ginette, Conseillère municipale, déléguée suppléante,

Commune de Gilzac et Bruzac :

M. BOUVIER Gilbert, Maire et M. GLORIEUX Gérard, 1er Adjoint, délégués titulaires,
Mme TRACOL Germaine, Conseillère municipale, déléguée suppléante,

Commune de Saint Apollinaire de Rias :

M. CIMAZ Michel, Maire, et M. QUATREMERE Gilles, Conseiller municipal de la Commune de Flaviac, délégués titulaires,
M. DELOCHE Michel, Conseiller municipale, délégué suppléant,

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 06/2020

**Installation délégués
communautaires de la
CAPCA.**

(Annule et remplace la
délibération N° 35/2019.)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-Préfecture de
TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,
Olivier AMRANE

Commune de Saint Jean Chambre :

M. BOS Alain, 1er Adjoint et M. FAYARD Daniel, Conseiller municipal,
délégués titulaires,
Mme SEYCHAL Laurence, 2ème Adjointe, déléguée suppléante,

Commune de Saint Julien Le Roux :

M. MOULIN Michel, Maire, et M. Éric BOURRY, 2ème Adjoint, délégués
titulaires,
Mme VETTER Roselyne, 1ère Adjointe, déléguée suppléante,

Commune de Saint Maurice en Chalencon :

Mme CHAMBON Ghislaine, 2ème Adjointe et Mme PRALY Thérèse,
Conseillère municipale, déléguées titulaires,
M. BERAUD Denis, Maire, délégué suppléant,

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux :

M. LEBRE Gilles, Maire et M. BRUN Gilles, 1er Adjoint, délégués titulaires,
M. BRUN Gérard, 2ème Adjoint, délégué suppléant,

Commune de Silhac :

M. CHIROUZE Fabrice, Maire et M. ROCHE Jacques-Henri, 2ème Adjoint,
délégués titulaires,
M. GIBAUD Philippe, Conseiller municipal, délégué suppléant,

Commune de Vernoux en Vivarais :

M. FRECHET Marcel, 1er Adjoint et M. BLANCHARD Yohan, 3ème
Adjoint, délégués titulaires,
Mme FINIELS Martine, Maire, déléguée suppléante,

DELIBERATION :

Vu la délibération N°2019-11-27/210e du 27 novembre 2019 de la
Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, de désignation
des délégués au sein du syndicat Crussol-Pays de Vernoux ;

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à
l'unanimité,

constate la substitution des communes par la Communauté
d'Agglomération ;

constate la modification des représentants délégués titulaires au sein du
Syndicat Crussol-pays de Vernoux.

approuve le retrait de la délibération N°35/2019 du 03 décembre 2019
du Syndicat Crussol-Pays de Vernoux et le remplacement par la
présente.